

L'actu du jour

Assassinat de Samuel Paty : 6 adolescents devant la justice

Lundi 27 novembre, le procès de 6 adolescents a commencé à Paris. Ils sont accusés d'avoir joué un rôle dans l'assassinat de Samuel Paty. Il y a 3 ans, le 16 octobre 2020, ce professeur a été tué par un terroriste, à la sortie du collège où il enseignait, en région parisienne.



Quelques jours après l'assassinat de Samuel Paty, de nombreuses manifestations en hommage au professeur ont eu lieu dans toute la France. Ici, c'était à Paris, le 18 octobre 2020. (© Jérôme Leblois/Hans Lucas via AFP)

Pour quelles raisons ces adolescents sont-ils jugés ?

La justice leur reproche d'avoir joué un rôle dans ce qui a mené à l'assassinat de Samuel Paty. **En 2020, ils étaient collégiens dans l'établissement où enseignait ce professeur.**

Une adolescente est jugée pour « dénonciation calomnieuse » : cela veut dire qu'à l'époque elle a raconté un grave mensonge au sujet de son professeur. **Ce mensonge a provoqué des messages haineux envers Samuel Paty sur les réseaux sociaux.** Ces messages ont été vus par le futur meurtrier et l'ont convaincu qu'il devait tuer ce professeur.

Les 5 autres adolescents sont accusés d'avoir renseigné le terroriste. En effet, le tueur est venu devant le collège et **a demandé aux ados de lui montrer qui était Samuel Paty en échange d'une somme d'argent.** Les adolescents l'ont fait. Mais ils ne savaient pas que cet homme inconnu avait l'intention de tuer le professeur. Le terroriste ne leur avait pas dit ce qu'il

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le procès des 6 anciens collégiens impliqués dans l'assassinat de Samuel Paty a débuté le 27 novembre.

allait faire.

Sont-ils jugés comme des adultes ?

Non, car, en 2020, ils avaient tous entre 13 et 15 ans. Ils étaient donc mineurs. **Ils sont jugés dans un tribunal pour enfants, cela veut dire qu'ils sont présentés devant un juge des enfants.**

Dans un tribunal pour enfants, le procès se tient à huis clos : il n'y a pas de public. Seuls sont présents les accusés, la ou les victimes et leurs familles.

Quelles peines risquent ces adolescents ?

Leurs peines ne seront pas aussi lourdes que celles infligées à des adultes. Comme ils étaient très jeunes au moment des faits, **on ne sait pas s'ils étaient conscients de la gravité de leurs actes.** Mais la peine la plus importante qu'ils encourent est quand même de 2 ans et demi de prison.

MISE À JOUR DU 12 DÉCEMBRE 2023

Le verdict est tombé

Le 8 décembre 2023, le tribunal qui jugeait les 6 adolescents a rendu son verdict.

Quatre adolescents ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 14 mois de prison avec sursis, cela signifie qu'**ils n'iront pas en prison s'ils se comportent bien, s'ils n'enfreignent plus la loi.**

L'adolescente qui était jugée pour « dénonciation calomnieuse » a été condamnée à 18 mois de prison avec sursis. Elle n'ira pas en prison, si elle respecte dorénavant la loi.

L'adolescent qui avait montré Samuel Paty au tueur a reçu une peine plus lourde : il a été condamné à 2 ans de prison, dont 6 mois ferme. Il n'ira pas en prison, mais **il devra rester enfermé chez lui pendant 6 mois.** Pour vérifier qu'il respecte bien cette sanction, **il sera équipé d'un bracelet électronique, qui permettra de le localiser à tout moment.** S'il sort de chez lui, il risque d'aller en prison.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)